



PASSAGE PARENTALITE

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 069-266910413-20230126-CCAS_2023DC0001-AU



Entre

CCAS CORBAS

Place Charles Jocteur

69690 CORBAS

Représenté par Alain VIOLLET

Fonction : Président

Ci-après dénommé « le client » d'une part

Et

PASSAGE PARENTALITE_SAS AMANA

Représentée par : Ghariba REHMAN

Fonction : Présidente

Numéro SIRET : 821 787 900 00025

Ci-après dénommée « le prestataire » d'autre part,

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour but de définir les conditions d'intervention entre le **Multi-accueil Les Petits Gônes à CORBAS** et **PASSAGE PARENTALITE** dans le cadre des **10 séances** d'analyse des pratiques professionnelles.

Article 2 : Conditions d'exécution

Les **10** séances de groupe d'analyse des pratiques professionnelles animées par Madame **Lorraine BINOCHE**, organisées tous les mois, de **18h30 à 20h00**, aux dates suivantes :

- **17/01/2023**
- **21/02/2023**
- **14/03/2023**
- **24/04/2023**
- **30/05/2023**
- **27/06/2023**
- **26/09/2023**
- **17/10/2023**
- **21/11/2023**
- **19/12/2023**

Le Centre Communale d'Action Sociale de CORBAS supportera l'ensemble des frais ainsi occasionnés conformément à la proposition financière de **PASSAGE PARENTALITE** du **18 novembre 2022**.

Article 3 : Modalités financières

Le Centre Communale d'Action Sociale de CORBAS s'engage à rémunérer **PASSAGE PARENTALITE** sur la base de sa proposition financière, soit **2257, 40€ (deux mille deux cent cinquante-sept euros et quarante centimes)** pour le compte du **Multi-Accueil Les Petits Gônes**.

L'organisme déclare ne pas être assujéti à la TVA au sens de l'art 232B du CGI (franchise de TVA).

PASSAGE PARENTALITE

SAS AMANA

5 Grande rue de Vaise _ 69009 LYON

Tél : 04 28 29 64 01 / email : contact@passageparentalite.fr

SIRET : 821 787 900 00025 / N°DA : 84691458169



PASSAGE PARENTALITE

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 069-266910413-20230126-CCAS_2023DC0001-AU

S²LOW

Article 4 : Conditions de règlement

Deux factures correspondant à la somme indiquée ci-dessus seront adressées, service fait, par l'organisme au client qui en réglera le montant sur le compte du prestataire.

- La première interviendra à l'issu des 6 premières séances, soit le 27 juin 2023.
- La seconde, le 19 décembre 2023.

Article 5 : Dédit ou abandon

La non réalisation totale de l'action due à la carence du ou au renoncement à la prestation par le client donnera lieu à facturation, des sommes correspondantes à la réalisation effective de la prestation.

La réalisation partielle de la prestation de formation, imputable ou non au prestataire ou à son client, donnera lieu à facturation, des sommes correspondantes à la réalisation effective de la prestation.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est valable jusqu'à l'exécution complète et entière de la prestation.

Article 5 : Résiliation

Le non-respect des clauses ainsi énoncées dans la convention entraînera la résiliation de plein-droit du présent accord.

Article 6 : Règlement des litiges

Celles-ci s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent accord. A défaut, le litige sera soumis à la diligence de l'une ou de l'autre des parties, au tribunal territorialement compétent.

A Lyon, le 18 décembre 2022,

Le client
Nom et qualité du signataire

Le prestataire
Madame Ghariba Rehman, Présidente
PASSAGE PARENTALITE SAS AMANA

Signature
Cachet,

Signature
Cachet,


SAS AMANA
5 Grande Rue de Vaise
69009 LYON
SIRET : 821 787 900 00025
N° DA : 84691458169
NAF / APE : 8559A

PASSAGE PARENTALITE
SAS AMANA

5 Grande rue de Vaise _ 69009 LYON

Tél : 04 28 29 64 01 / email : contact@passageparentalite.fr
SIRET : 821 787 900 00025 / N°DA : 84691458169